



Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée  
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo  
di un Santuario per i mammiferi marini

**Avis n° Pelagos/AC/2023-03 relatif à la sélection de n°1 consultant pour  
le développement des activités de communication dans le cadre  
de l'Accord Pelagos**

Valable du 17/02/2023 au 06/03/2023 inclus



## 1. Contexte

### L'Accord Pelagos

L'Accord Pelagos relatif à la création d'un sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée a été signé à Rome le 25 novembre 1999 entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco et est entré en vigueur en 2002. Il vise à assurer un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.

Le [Plan de gestion et le Plan d'action \(2022-2027\) de l'Accord Pelagos](#), ainsi que le [Programme de travail 2022-2023](#), ont été approuvés lors de la 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties, qui s'est tenue à Rome, en Italie, du 15 au 16 décembre 2021.

Les résultats des activités menées dans le cadre du Programme de travail au cours du biennium 2022-2023 seront présentés lors de la 9<sup>ème</sup> Réunion des Parties qui se tiendra à la fin de l'année 2023.

### Communication de l'Accord Pelagos

La section Communication et Formation représente l'un des quatre axes d'action prévus dans le Plan de gestion et le Plan d'action (2022-2027) de l'Accord Pelagos, ainsi que dans les Programmes de travail biennaux correspondants. Elle comprend "la communication dans le cadre de l'Accord, la sensibilisation du public, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de Pelagos, et la formation au sein de Pelagos".<sup>1</sup>

Un groupe de Travail Pelagos sur la Communication a également été créé afin de soutenir le Secrétariat permanent de l'Accord dans la mise en œuvre des activités de communication et de formation prévues dans les documents susmentionnés.

## 2. Objectif général

L'objectif de la consultation est de mettre en œuvre le Programme de travail 2022-2023 de l'Accord Pelagos, ainsi que des activités spécifiques, notamment liées au développement des activités de communication, sensibilisation et formation de l'Accord.



### 3. Résultats attendus

Les résultats attendus seront destinés à l'amélioration de la communication de l'Accord Pelagos et à la modernisation du site internet tripartite de l'Accord avec une référence particulière à la stratégie de promotion du « Fonds Volontaire Pelagos », comme indiqué par l'action L-35b du Programme de travail 2022-2023. Notamment, les activités listées ci-dessous seront développées par le consultant pendant la période de consultation:

- **Activité 1** : réélaborer les textes, les contenus et réaliser les traductions pour le nouveau site internet tripartite de l'Accord, afin de favoriser également son référencement sur les principaux moteurs de recherche (Action B-13a du Programme de travail 2022- 2023) ;
- **Activité 2** : suivre, en coordination avec le *webmaster* désigné et au nom du Secrétariat permanent, le développement du nouveau site web tripartite de l'Accord (Action B-13b du Programme de travail 2022- 2023) ;
- **Activité 3** : produire et diffuser un communiqué de presse et une *newsletter* de l'accord Pelagos sur base mensuelle en donnant également de la visibilité aux activités financées par les contributions volontaires reçues dans le cadre du « Fonds Volontaire Pelagos » ;
- **Activité 4** : suivre, en coordination avec le vidéaste désigné et au nom du Secrétariat permanent, la création de courtes vidéos à destination du grand public, dont une visant à promouvoir la collecte de fonds à destination du « Fonds Volontaire Pelagos » (Action B-10 du Programme de travail 2022- 2023) ;
- **Activité 5** : créer une affiche et un kit de sensibilisation pour le jeune public, à utiliser également dans les écoles (Action B-11 du Programme de travail 2022- 2023) ;
- **Activité 6** : rédaction d'un bref rapport final sur les activités de communication mises en œuvre et revue de presse pour le biennium 2022-2023. Ce rapport sera annexé aux projets de Rapport d'Activité 2022-2023. qui seront présentés lors de la 9ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos ;
- **Activité 7** : apporter un soutien au Secrétariat permanent dans l'élaboration des activités de communication à envisager pour le biennium 2024-2025. La liste des actions et une brève description de celles-ci seront présentées dans le cadre du projet de Programme de travail 2024-2025 lors de la 9ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos ;
- **Activité 8** : élaborer des contenus (2 publications par semaine) pour les réseaux sociaux de l'Accord Pelagos (Instagram, Facebook, Twitter) et publier, quand nécessaire, des contenus sur LinkedIn et YouTube (Action B-13c du Programme de travail 2022- 2023) ;
- **Activité 9** : actualiser l'enregistrement international du label « Sanctuaire Pelagos » ;
- **Activité 10** : concevoir un kit des Ambassadeurs Pelagos (code de bonne conduite, goodies, etc...) (Action A-3a du Programme de travail 2022- 2023) ;



- **Activité 11** : participer et gérer la communication lors des événements majeurs qui seront organisés par l'Accord Pelagos au cours de l'année 2023 avec une référence particulière à : la formation *Disentanglement* et le *workshop* sur les échouages ; le 2<sup>ème</sup> Rencontre des Communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos ; le Comité Scientifique et Technique extraordinaire ; la 9<sup>ème</sup> Réunion des Parties à l'Accord Pelagos et le relatives *side event* (Action B-12b, C-17c2 et B-12b2 du Programme de travail 2022-2023).
- **Activité 12** : participer, en tant qu'expert, aux discussions du Groupe de Travail Pelagos sur la communication.

Toutes les activités seront menées sous la supervision directe du Secrétaire exécutif de l'Accord et bénéficieront des travaux préliminaires réalisés en 2022 dans le domaine de la communication.

## 4. Procédure de sélection

### a. Profil et compétences

L'avis est ouvert aux consultants ayant les compétences suivantes :

- Diplôme : Master 2 (diplôme universitaire de second niveau) ou Licence 3 (diplôme universitaire de premier niveau) en sciences de la communication ou dans le domaine des sciences humaines ;
- maîtrise de l'une des deux langues officielles de l'Accord (français ou italien) et de l'anglais. Pour les deux langues, une compétence linguistique correspondant au niveau C1 du CEFR est requise ;
- expérience avérée dans les domaines de consultation;
- connaissance et expérience des questions traitées dans le cadre de l'Accord ;
- connaissance du fonctionnement de l'Accord Pelagos ;
- connaissance du programme WordPress et des règles permettant le référencement naturel d'un site web ;
- connaissance de la zone méditerranéenne et des politiques environnementales qui s'y rapportent.



Les éléments suivants seront particulièrement appréciés :

- la maîtrise des deux langues officielles de l'Accord ; Master 1 ou Master 2 dans le domaine de la communication numérique ;
- expérience dans l'organisation d'événements ;
- la certification du niveau C1 CEFR.

### **b. Éléments requis pour la soumission du dossier**

Les éléments ci-dessous constituent une condition *sine qua non* pour l'évaluation de la candidature :

- un Curriculum Vitae ;
- une lettre de motivation.

Ils doivent être rédigés en anglais et transmis dans les délais indiqués dans le présent avis.

### **c. Calendrier indicatif des activités objet de la consultation**

Activité	Échéance
Activité 1 selon le point 3	Avant juin 2023
Activité 2 selon le point 3	Avant juin 2023
Activité 3 selon le point 3	Tout au long de la mission de consultation
Activité 4 selon le point 3	Avant octobre 2023
Activité 5 selon le point 3	Avant octobre 2023
Activité 6 selon le point 3	Avant août 2023
Activité 7 selon le point 3	Avant août 2023
Activité 8 selon le point 3	Tout au long de la mission de consultation
Activité 9 selon le point 3	Avant novembre 2023



Activité 10 selon le point 3	Avant octobre 2023
Activité 11 selon le point 3	Tout au long de la mission de consultation
Activité 12 selon le point 3	Tout au long de la mission de consultation

#### **d. Critères de sélection**

Les dossiers seront évalués sur la base de :

- l'adéquation du profil ;
- l'expérience professionnelle dans les domaines objet de la consultation.

La sélection du consultant est définitive et sera effectuée par le Secrétariat permanent, et validée par les Parties à l'Accord.

Le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos notifiera aux candidats les résultats de la sélection au cours du mois de mars 2023. L'activité commencera au plus tard une semaine après la communication.

#### **5. Honoraire**

L'honoraire du consultant s'élève à 20 000,00 € TTC.

Un contrat sera conclu entre le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos et le consultant retenu.

Le paiement de cet honoraire s'effectuera en trois tranches :

- 25 % du montant prévu, après la signature du contrat ;
- 50% du montant prévu, après l'achèvement des activités à finaliser avant le mois d'août 2023 (sur la base du calendrier défini au point 4.c) ;
- 25 % du montant prévu, à la fin du contrat.

La consultation durera 9 mois à compter de la signature du contrat pour un total d'environ 150 jours ouvrables.



La consultation sera effectuée à distance. Toutefois, le consultant peut être amené à participer à certaines réunions et/ou événements.

Les coûts relatifs à la participation du consultant à ces réunions et/ou événements seront pris en charge par le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos.

## 6. Modalités de soumission du dossier

Les consultants intéressés peuvent soumettre la candidature par e-mail à l'attention du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à l'adresse suivante : [cfavilli@pelagossanctuary.org](mailto:cfavilli@pelagossanctuary.org) et en copie à l'adresse : [vcattani@pelagossanctuary.org](mailto:vcattani@pelagossanctuary.org) entre le 17 février 2023 à 00:00 heure et le 6 mars 2023 à 23:59 heures (UTC + 1).

## 7. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire ou communication relative au présent avis, veuillez contacter le Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à l'adresse suivante : [cfavilli@pelagossanctuary.org](mailto:cfavilli@pelagossanctuary.org)